

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****Philippe MACHENAUD-JACQUIER**
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 169
N° 15 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 21
no Fepuare 2020

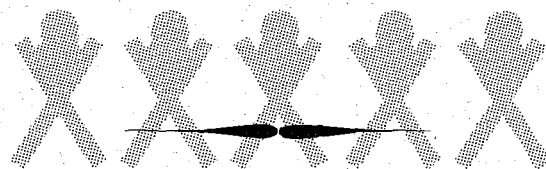
IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
*au JOFF n° 15 du 21 Février 2020***SOMMAIRE****PARTIE OFFICIELLE****ACTES DU POUVOIR CENTRAL****ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE**

Arrêté n° HC 6-2020 IDV du 20 février 2020 modifiant l'arrêté n° HC 2-2019 IDV du 10 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes des îles du Vent.

Pages

3338



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 6-2020 IDV du 20 février 2020 modifiant l'arrêté n° HC 2-2019 IDV du 10 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes des îles du Vent.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Dominique Sorain en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu la demande du maire de la commune de Moorea-Maiao en date du 12 février 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er.— L'annexe 1 de l'arrêté n° HC 2-2019 IDV du 10 janvier 2019 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes des îles du Vent est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 février 2020.

Pour le haut-commissaire
et par délégation :
*Le secrétaire général
du haut-commissariat,*
Eric REQUET.

Annexe 1 à l'arrêté n° HC / IDV / 06 / 2020 du 20 février 2020

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TPI
MOOREA MAIAO	. Rauhère BOURBE (suppléante : Hinano IENFA)	. Evelyne TEHEIURA (suppléante : Titaua HAUMANI)	. Emeline NENA épouse WHITE (suppléante : Martine TAPOTOFARERANI épouse RUSSEL)
TAIARAPU OUEST	. Sarah TUPAI	. Hinano LÉBOUCHER (suppléantes : Murielle TAUFA ; Léontine AUCH)	. Marc TETAHIO